



INSOLVENCY

Les associés et collaborateurs qui se consacrent au droit de l'insolvabilité au sein de Prætica sont régulièrement mandatés et désignés par les tribunaux pour agir en qualité de liquidateur, curateur, mandataire de justice ou administrateur provisoire de sociétés.

A travers leurs différents mandats, ils ont acquis une connaissance approfondie du droit de l'insolvabilité et recherchent, dans l'intérêt de leurs clients, les solutions juridiques les plus adéquates et orientées "pratique".

S'agissant d'un domaine transversal, ils sont habitués à traiter leur dossier en étroite collaboration avec les professionnels du chiffre (réviseur d'entreprises, comptable et expert-comptable), ainsi qu'avec les membres de Prætica qui se consacrent à d'autres compétences.

CE QUE NOUS FAISONS POUR NOS CLIENTS

Le groupe de compétence Insolvabilité de Prætica se charge des missions suivantes :

- assistance et conseil liées à la restructuration, à la prévention et au traitement des difficultés financières rencontrées par des entreprises belges ou internationales
- assistance et conseil dans des projets de reprise en élaborant les offres et en les négociant avec les interlocuteurs concernés (tribunal de commerce, curateur, liquidateur, mandataire de justice etc.)
- restructuration globale d'entreprises comportant des licenciements du personnel
- cessions partielle d'actifs, la cession du fonds de commerce; une recapitalisation/refinancement et/ou le recours à une opération de management buy-out ;
- mise en oeuvre d'une procédure de réorganisation judiciaire, dans le respect de la loi relative à la continuité des entreprises, en vue soit d'un accord amiable ou collectif, soit d'un transfert sous autorité de justice de tout ou partie des activités
- engagement et suivi des procédures collectives d'apurement du passif comme la faillite ou liquidation volontaire ou judiciaire:

- assistance et conseil dans les procédures contentieuses liées à la faillite et la liquidation d'entreprises
- application des règles relatives à la responsabilité civile ou pénale des actionnaires, des créanciers, des dirigeants et banquiers.

Notre pratique quotidienne nous conduit à :

- Agir en qualité de liquidateurs d'entreprises de toutes tailles
- Procéder à une Due diligence de la situation passive et active d'une société, des responsabilités de ses organes, à un bilan des sûretés et de leur efficacité
- Assister nos clients dans le cadre de négociations amiables de restructuration et/ou négocier un plan d'apurement
- Restructurer des dettes et négocier des crédits
- Constituer de sûretés

MATIÈRES

Réorganisation judiciaire
Faillite
Liquidations volontaires et judiciaires
Responsabilité des dirigeants d'entreprises
Extension de la faillite au patrimoine des dirigeants
Accords collectifs,
Transfert sous autorité de justice
Règlement collectif de dettes
Réaménagement de la dette
Rachats d'entreprises
Cessions de fonds de commerce
Négociations de crédits
Restructuration d'entreprises
Sûretés

INSOLVENCY

CRIMINAL & BUSINESS LAW
CORPORATE & FINANCE
COMPETITION
COMMERCIAL
INTELLECTUAL PROPERTY
CORPORATE IMMIGRATION
ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION
SOCIAL
REAL ESTATE
TAX
AFRICA DESK

www.praetika.com

CRÉÉE FROM SCRATCH EN 2011, PRAETICA EST UNE ORGANISATION D'AVOCATS 2.0 HAUTEMENT INNOVANTE, CONSTRUITE DE MANIÈRE ORIGINALE AUTOUR DE LA DÉMATÉRIALISATION, DES VALEURS R.S.E. ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PLATE-FORME COLLABORATIVE.

L'INSOLVABILITÉ EST UNE DISCIPLINE CRUCIALE : ELLE EST LE LIEU OÙ SE RENCONTRENT DES INTÉRÊTS TRÈS OPPOSÉS MAIS OÙ IL EST ESSENTIEL DE TROUVER DES SOLUTIONS JUSTES ET SOLIDES, QUI SONT INDISPENSABLES POUR REDÉPLOYER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN.